



CITIBANK CANADA

Bâle III – Pilier 3

Au 31 décembre 2024

100
YEARS IN
CANADA

Table des matières

1. Champ d'application	1
Divulgations qualitatives	1
2. Structure du capital	2
Divulgations qualitatives	2
Divulgations quantitatives	2
3. Adéquation des fonds propres	3
Divulgations qualitatives	3
Divulgations quantitatives	5
4. Risque de crédit – Exigences de divulgation générales applicables à toutes les banques	6
Divulgations qualitatives	6
Divulgations quantitatives	10
5. Risque de crédit – Divulgations pour les portefeuilles assujettis à l'approche normalisée et aux facteurs de pondération du risque dans les approches NI	15
6. Atténuation du risque de crédit	17
Divulgations qualitatives	17
Divulgations quantitatives	18
7. Divulgations générales pour les expositions liées au risque de crédit de contrepartie	19
Divulgations qualitatives	19
Divulgations quantitatives	20
8. Titrisation	20
9. Risque de liquidité	21
Divulgations qualitatives	21
Divulgations quantitatives	23
10. Risque de marché – Divulgations pour les banques utilisant l'approche standardisée FRTB pour les portefeuilles de négociation	23
Divulgations qualitatives	23
Divulgations quantitatives	28
11. Risque opérationnel	28
12. Actions – Divulgation des positions du portefeuille d'intermédiation bancaire	31
13. Risque lié aux taux d'intérêt dans le portefeuille d'intermédiation bancaire	31
Divulgations qualitatives	31
Divulgations quantitatives	33

Table des matières

14. Rémunération.....33

 Introduction 33

 Gouvernance..... 33

 Philosophie de rémunération de Citi 34

 Haute direction et autres preneurs de risques importants 35

 Conception et structure de la rémunération..... 35

 Lien entre la rémunération et la performance 37

 Divulgations quantitatives 39

1. Champ d'application

Divulgations qualitatives

Le présent document porte sur les exigences de divulgation en vertu du troisième pilier de Bâle III pour Citibank Canada (la « Banque ») et l'ensemble de ses filiales. Les exigences relatives à la consolidation aux fins de la comptabilité ou de la réglementation sont les mêmes. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Il n'existe aucune restriction interne précise concernant le transfert de fonds ou de fonds propres réglementaires des filiales de la Banque, si ce n'est qu'il faut obtenir les approbations nécessaires du Conseil d'administration ou des membres de la direction des entités pertinentes, ou des deux, avant d'effectuer tout changement.

La Banque est une sous-filiale en propriété exclusive de Citibank N.A., et elle est autorisée à exploiter une banque au Canada avec tous les pouvoirs bancaires prévus par la Loi sur les banques en tant que filiale d'une banque étrangère. La société mère immédiate de la Banque est Citibank Overseas Investment Corporation, et la société mère ultime est Citigroup Inc. Citibank Canada a été classée dans la catégorie II SMSB par le BSIF.

Les divulgations suivantes ont été préparées dans le seul but d'expliquer les éléments sur lesquels la Banque s'est fondée pour préparer et divulguer les renseignements relatifs aux exigences en matière de fonds propres, à la gestion de certains risques et à la rémunération de la haute direction. Les divulgations ne constituent en rien des états financiers, et elles ne doivent pas servir à prendre des décisions de placement ou à se former un jugement sur la Banque ou ses sociétés liées, Citigroup Inc. et Citibank, N.A. Sauf indication contraire, les renseignements financiers exprimés en dollars canadiens ont été arrondis au millier de dollars le plus près.

L'information financière supplémentaire publiée peut être consultée dans les données financières du BSIF pour les banques.

Site web : (<https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/donnees-formulaires/donnees-financieres/donnees-financieres-banques>).

2. Structure du capital

Divulgations qualitatives

Le capital réglementaire de la Banque est principalement composé de fonds de catégorie 1 incluant des actions ordinaires, des réserves et des bénéfices non distribués (rajustés pour éliminer certains profits et pertes liés aux fluctuations du propre écart de crédit de la Banque) et des ajustements réglementaires. Les fonds propres de catégorie 2 de la Banque comprennent une part admissible de la réserve pour pertes sur créances irrécouvrables des étapes 1 et 2.

Divulgations quantitatives

Voici un résumé des fonds propres réglementaires de la Banque au 31 décembre : (en milliers)

	2024	2023
Actions ordinaires (sans valeur nominale; sans limites, autorisées)		
17 003 actions émises (2023 – 17 003 actions émises)	428 833	428 833
Réserves admissibles	10 080	10 080
Bénéfices non répartis	235 812	280 891
<u>Moins :</u>		
Gain/perte à la juste valeur nette cumulative après impôt découlant de l'évolution du risque de crédit de l'institution, y compris les rajustements de la valeur de la dette sur les instruments dérivés	(348)	(468)
Cumul des autres éléments du résultat global aux fins des fonds propres	2 736	(6 415)
Fonds propres bruts de catégorie 1	677 809	713 857
<u>Déductions des fonds propres de catégorie 1</u>		
Logiciels incorporels (nets du passif d'impôt différé)	-	-
Actifs d'impôt différé, excluant les actifs découlant de différences temporaires (nets du passif d'impôt différé admissible)	7 023	7 337
Fonds propres bruts de catégorie 1 rajustés	670 786	706 520
Fonds propres de catégorie 2 : Réserve des étapes 1 et 2 admissible	9 533	6 319
Total des fonds propres admissibles	680 319	712 839

En 2024, un dividende de 93,9 millions de dollars (2023 – 457 millions de dollars) a été versé aux actionnaires.

3. Adéquation des fonds propres

Divulgations qualitatives

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Banque a adopté les nouvelles lignes directrices du BSIF, qui sont fondées sur « *Bâle III : Dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires – Décembre 2010 (texte révisé en juin 2011)* », communément appelé Bâle III, publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB »). De concert avec « *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* », ces accords décrivent les réformes élaborées par le Comité de Bâle pour renforcer les règles internationales en matière de fonds propres et de liquidité, dans le but d'accroître la résilience du secteur bancaire.

Le CBCB a instauré une réforme de Bâle III par l'entremise des changements réglementaires apportés au cours des dernières années, et conçus pour corriger les lacunes des banques en matière de résilience qui ont été mises au jour pendant la crise financière. La réforme finale de Bâle III, publiée en décembre 2017, visait à accroître la crédibilité du calcul des actifs pondérés en fonction des risques (« APR ») et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des banques, ce qui comprenait des changements relatifs aux dispositifs du risque de crédit, du risque d'exploitation, du ratio d'endettement (« RE ») et du rajustement de la valeur du crédit (RVC). Les changements relatifs au RVC sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014. Le nouveau dispositif de RE est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le CBCB a également émis une ligne directrice finale concernant une approche standard visant à évaluer l'exposition au risque de crédit de contrepartie, comprenant une approche intégrale non modélisée permettant d'évaluer le risque de crédit de contrepartie associé aux instruments dérivés de gré à gré, aux instruments dérivés cotés en bourse et aux opérations de règlement à long terme. La nouvelle approche standard du risque de crédit de contrepartie (« AS-RCC ») remplace la méthode d'évaluation du risque courant (« MERC ») et la méthode standard (« MS ») dans le cadre du dispositif d'adéquation des fonds propres. La méthodologie de l'AS-RCC été finalisée en avril 2014 et mise en œuvre le 1^{er} janvier 2019 par le BSIF. De plus, conformément aux lignes directrices du BSIF, la banque est passée à la méthode normalisée dans le cadre de l'examen fondamental du portefeuille de négociation (« FRTB SA ») le 1^{er} janvier 2024 pour le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (« APR ») et leur risque de marché.

Les ratios de fonds propres de la Banque selon les règles de Bâle III ont été calculés à l'aide de l'approche standard intégrale.

Les niveaux de fonds propres des banques canadiennes sont réglementés par les lignes directrices susmentionnées. Les fonds propres réglementaires sont répartis dans les catégories suivantes : Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (« CET1 »), catégorie 1 et le total des fonds propres. Les fonds propres de catégorie 1 sont principalement composés des éléments les plus durables du capital, et ils sont constitués essentiellement d'actions ordinaires, de réserves et de bénéfices non distribués. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent une part admissible de

la réserve collective totale pour pertes sur créances irrécouvrables. Le capital total est défini comme le total des fonds propres de catégorie 1 et 2, moins certaines déductions prévues par le BSIF.

La Banque a mis en place un processus de gestion des fonds propres qui permet d'estimer, de déployer et de surveiller ses fonds propres disponibles et d'en évaluer l'adéquation. Ce processus de gestion des fonds propres vise plusieurs objectifs : dépasser les exigences réglementaires et maintenir une structure de capital efficiente qui assure un juste équilibre entre d'excellents ratios de fonds propres et un rendement satisfaisant pour les actionnaires de la Banque.

Les principaux ratios de fonds propres de la Banque sont conservés quotidiennement à des niveaux appropriés, conformément aux lignes directrices du BSIF. La Banque a dépassé ces exigences réglementaires en matière de fonds propres tout au long de 2024 et de 2023. Le Conseil d'administration de la Banque (le « Conseil ») examine ces ratios tous les trimestres.

Pour calculer les ratios réglementaires, on divise les fonds propres de CET1, de catégorie 1 et le capital total par les actifs pondérés en fonction des risques (« APR »). Le calcul des risques pondérés est défini par les règles édictées par le BSIF relativement aux expositions au bilan et hors bilan, et il inclut des montants pour l'exposition au risque de marché associée au portefeuille de négociation de la Banque et l'exposition au risque opérationnel associée au risque de perte découlant de l'insuffisance ou de la défaillance des processus internes ou des systèmes, des employés ou encore d'événements externes.

En outre, le BSIF établit officiellement des minimums de fonds propres fondés sur les risques pour les institutions de dépôts. Ces minimums s'établissent actuellement à un ratio de 7,0 % pour les CET1 (2023 – 7,0 %), à un ratio de 8,5 % pour les fonds propres de niveau 1 (2023 – 8,5 %) et à un ratio de 10,5 % pour le total des fonds propres (2023 – 10,5 %). En plus des ratios applicables aux fonds propres de catégorie 1 et au total des fonds propres, les banques canadiennes doivent s'assurer que leur ratio de levier financier, qui est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale, est supérieur au niveau minimal. Le calcul de l'exposition totale est déterminé par des règles prescrites par le BSIF et comprend les expositions au bilan, les expositions aux instruments dérivés, les expositions aux cessions temporaires de titres et d'autres expositions hors bilan. Le ratio de levier minimal pour la Banque est de 4 % (2023 – 4 %).

Dans son cadre de gestion des fonds propres, la Banque a mis en place un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (« PIEAFP »), qui permet de fixer des objectifs de fonds propres internes adaptés à son profil de risque, à ses plans d'affaires et à son environnement opérationnel.

Le PIEAFP est le processus principal utilisé par Citibank Canada pour évaluer les niveaux de capitaux dans des conditions d'exploitation normales et des conditions de stress, en tenant compte de facteurs internes et externes et de risques importants qui peuvent avoir un impact sur les niveaux de capital de Citibank Canada, ainsi que du degré de détermination de la direction à assurer l'adéquation des capitaux.

Le cadre PIEAFP de la Banque repose sur des objectifs de fonds propres quantitatifs visant à s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de fonds propres pour réaliser ses objectifs stratégiques et que toutes les parties prenantes sont convenablement protégées contre les situations de crise.

Ces objectifs comprennent :

1. Force des fonds propres : Objectifs de fonds propres quantitatifs

- *Fonds propres dans un scénario de base* : Maintenir des niveaux de fonds propres réels et prévus supérieurs aux objectifs internes pleinement intégrés de Bâle III.
- *Fonds propres dans un scénario de crise* : Maintenir des ratios de fonds propres prévus dans des scénarios de crise supérieurs aux seuils internes de fonds propres de Bâle III (au sens du processus PIEAFP).
- *Ressources financières disponibles (« RFD ») par rapport au capital de risque* : Maintenir un RFD égal aux fonds propres de catégorie 1 de Citibank Canada selon Bâle III, au-delà du capital de risque et comprenant la marge pour capital de risque. L'utilisation du capital de risque en fonction du type de risque (crédit, marché et opérationnel) doit être suivie.
- *Liquidités* : Maintenir des niveaux réels et prévus de liquidités de base supérieurs aux seuils internes définis comme
 - i) le ratio Adéquation et positionnement des liquidités de résolution/scénario de crise lié à une grave perturbation du marché;
 - ii) le ratio de couverture des liquidités; et
 - iii) le scénario des liquidités 2/grave perturbation du marché (« S2 »).

2. Capacité bénéficiaire : Niveau de tolérance au risque de Citibank Canada

- Citibank Canada équilibre la prise de risques en fonction de sa capacité bénéficiaire brute et de sa structure de coûts, de manière à ce que les pertes potentielles découlant d'un scénario de tension modérée puissent être couvertes par les bénéfices nets avant impôts prévus, sans compromettre son capital. Le ratio de tolérance au risque (« RTR ») est le ratio de bénéfices avant impôts (numérateur) et des pertes attribuables à une crise selon un scénario de probabilité d'une année sur dix (dénominateur).

Le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité, le risque de crédit et les risques du deuxième pilier sont les éléments de risque inclus dans le cadre PIEAFP de la Banque.

Divulgations quantitatives

Voici un résumé des actifs pondérés en fonction des risques du premier pilier, les expositions, les ratios de fonds propres et le ratio de levier financier de la Banque au 31 décembre (en milliers) :

	2024	2023
Risque de crédit (approche standard)		
Entreprises	799 716	680 025
Banques et maisons de courtage	260 596	311 382
Opérations	92 236	80 452
Au détail	-	-
Immobilier	614 484	702 591
Autre	91 227	204 054
Sous-total du risque de crédit	1 858 259	1 978 504
Risque de marché (approche FRTB 2024, approche des modèles internes 2023)	53 354	339 225
Risque opérationnel (approche standard simplifiée)	539 488	474 238
Total des APR	2 451 100	2 791 967
Exposition totale	5 478 351	6 679 007
Ratio de fonds propres de CET1	27,37 %	25,31 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1	27,37 %	25,31 %
Ratio de capital total	27,76 %	25,53 %
Ratio de levier financier total	12,24 %	10,58 %

4. Risque de crédit – Exigences de divulgation générales applicables à toutes les banques

Divulgations qualitatives

Le risque de crédit représente un risque de perte découlant de la détérioration de la qualité du crédit d'un emprunteur, d'une contrepartie, d'un tiers ou d'un émetteur ou du non-respect de ses obligations contractuelles.

Le risque de crédit est présent dans plusieurs activités commerciales de la Banque, y compris :

- Les prêts aux entreprises;
- Les prêts de banque privée; et
- Les opérations de financement sur titres (conventions de rachat et de revente, emprunts et prêts de titres).

Le risque de crédit découle également des activités de règlement et de compensation, lorsque la Banque transfère un actif avant d'avoir reçu la contre-valeur ou avance des fonds pour régler une transaction au nom d'un client. Le risque de concentration, au sein du risque de crédit, est le risque associé à la concentration de l'exposition au crédit lié à un client, un secteur, une région ou une autre catégorie en particulier.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants auxquels Citibank Canada est exposée en tant qu'institution. Par conséquent, la Banque possède un cadre bien établi qui sert à la gestion du risque de crédit dans l'ensemble de ses activités. Ce cadre comprend une définition de la tolérance au risque, des limites de crédit et des politiques en matière de crédit. La gestion du risque de crédit de la Banque comprend également des processus et des politiques concernant la reconnaissance des problèmes, ce qui comprend des « listes de surveillance », l'examen de portefeuilles, des cotes de crédit mises à jour et des déclencheurs de classification. En ce qui concerne les activités de règlement et de compensation de la Banque, si un problème survient, Citibank Canada transfère généralement le client à un modèle d'exploitation sécurisé (avec garanties). Généralement, les marges de règlement et de compensation intrajournalières de la Banque sont non visées par des engagements et peuvent être annulées en tout temps. Pour la gestion du risque de concentration au sein du risque de crédit, Citibank Canada possède un cadre établi de gestion de la concentration qui comporte des limites applicables aux secteurs.

La tenue à jour de cotes de risque exactes et uniformes dans l'ensemble du portefeuille de crédit institutionnel permet de comparer le risque lié au crédit dans tous les secteurs et pour tous les produits. Les cotes de risque de crédit de la contrepartie expriment la probabilité de défaut lié à une contrepartie et reposent principalement sur des modèles statistiques validés, des modèles de carte de pointage et des cotes établies par des agences de cotation externes (dans certaines circonstances bien précises), en combinaison avec des facteurs propres au débiteur obligataire ou au marché, comme l'expérience de la direction, la position concurrentielle, l'environnement réglementaire et le prix des produits de base. Des cotes de risque sont attribuées aux facilités afin de refléter la probabilité de défaut du débiteur obligataire et les facteurs influant sur la perte en cas de défaut de la facilité, tels que le soutien ou les garanties. Les cotes internes des débiteurs obligataires qui correspondent généralement à la cote BBB et plus désignent des cotes de bonne qualité, tandis que les cotes inférieures désignent des cotes de moindre qualité. La constitution du dossier, la souscription, la diligence raisonnable et l'approbation du crédit garantissent un crédit approprié, une diligence raisonnable juridique, de conformité et financière sont adaptées à la taille, à la complexité et au risque lié à la transaction. Les extensions de crédit aux relations individuelles sont soumises à des approbations, des limites et des procédures de surveillance. Toutes les extensions de crédit nécessitent l'approbation de deux approbateurs admissibles, l'un de la première ligne de défense et l'autre de la deuxième ligne de défense. L'autorité d'approbation et les seuils doivent être conformes aux mesures d'appétence pour le risque, de risque de concentration et d'exposition. Lors de l'évaluation de la prolongation de crédit d'un client, le niveau de risque d'un instrument dérivé est déterminé en additionnant le coût de remplacement courant de l'instrument et la hausse éventuelle du coût de remplacement pour la durée de vie restant à courir de l'instrument.

Citi utilise un modèle à trois lignes de défense comme élément clé de gestion de ses risques. Le modèle des lignes de défense rassemble sous un même toit la prise de risques, la surveillance des risques et l'assurance des risques. Il fournit également une voie pour la responsabilisation des unités qui créent des risques (« Première ligne de défense »), une construction pour une contestation efficace par la gestion indépendante des risques (« IRM »)/la gestion indépendante des risques liés à la conformité (« ICRM ») (« Deuxième ligne de défense ») et permet une assurance indépendante des risques par l'audit interne (« Troisième ligne de défense »). De plus, Citi dispose de fonctions de soutien de l'entreprise. Les première, deuxième et troisième lignes de défense, ainsi que les fonctions de soutien de l'entreprise, ont des rôles et des responsabilités distincts et sont habilitées à exécuter leurs processus et responsabilités de gestion des risques pertinents, comme indiqué dans le cadre de gestion des risques d'entreprise (« ERMF ») et un ensemble de documents de politique à l'appui afin de gérer les risques de la Banque de manière cohérente et efficace.

Le Conseil d'administration (le « Conseil ») supervise la gestion des activités et des affaires de Citibank Canada. Il supervise le profil de risque de la Banque et les processus visant à déterminer, mesurer, surveiller et contrôler les principaux risques de la Banque. Le portefeuille de Citibank Canada est examiné au moins une fois par trimestre avec le conseil d'administration. Le comité de gestion interne, tel que le Comité de coordination au Canada (« CCC Canada »), régit et supervise la gestion des différentes catégories de risque et prend des décisions concernant les mesures nécessaires pour gérer les profils de risque par rapport à l'appétence pour le risque défini.

Modèle de dépréciation des créances irrécouvrables prévues conformément à la norme de dépréciation IFRS 9

À chaque date de déclaration, la Banque vérifie s'il existe une preuve objective indiquant que des actifs financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur dans les profits ou les pertes ont subi une dépréciation. Un actif financier subit une dépréciation lorsqu'une preuve objective démontre qu'un événement générateur de pertes opérationnelles s'est produit après la reconnaissance initiale de l'actif, et que cet événement entraîne des répercussions sur les flux de trésorerie futurs de cet actif qui peuvent être évaluées de manière fiable.

La Banque examine la preuve de dépréciation des prêts au niveau de l'actif concerné, mais aussi au niveau collectif. Chaque prêt qui revêt une importance propre est évalué afin de déterminer s'il a subi une dépréciation particulière. Tous les prêts qui revêtent une importance propre et pour lesquels aucune dépréciation particulière n'a été constatée sont ensuite évalués collectivement en vue de détecter toute dépréciation qui n'aurait pas encore été décelée. Les prêts qui n'ont pas d'importance propre sont soumis à une évaluation collective afin de déterminer s'ils ont subi une dépréciation; pour ce faire, on regroupe les prêts qui affichent des caractéristiques de risque semblables.

Lorsqu'elle évalue la dépréciation collective, la Banque utilise la modélisation statistique des tendances historiques en ce qui concerne la probabilité de défaut, les délais de recouvrement et le

montant de perte subie, ajustées en tenant compte de l'opinion de la direction quant à savoir si la situation économique et le contexte du crédit actuels sont tels que les pertes réelles risquent d'être supérieures, ou inférieures, aux résultats de la modélisation historique. Les taux de prêts non remboursés, les taux de pertes et le délai estimatif des recouvrements futurs sont périodiquement comparés aux résultats réels pour s'assurer qu'ils demeurent d'actualité.

Les réserves pour créances irrécouvrables sont évaluées à chaque date de clôture selon un modèle de dépréciation des créances irrécouvrables attendues en trois étapes selon lesquels chaque actif financier est classé dans l'une des étapes ci-dessous :

- Étape 1 : De la reconnaissance initiale d'un actif financier à la date à laquelle l'actif a connu une augmentation significative du risque de crédit par rapport à sa reconnaissance initiale, une provision pour pertes est comptabilisée, égale aux créances irrécouvrables qui devraient résulter des défauts attendus au cours des 12 prochains mois. Les intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute de l'actif.
- Étape 2 : À la suite de l'augmentation significative du risque de crédit par rapport à sa reconnaissance initiale, une provision pour pertes est comptabilisée, égale aux créances irrécouvrables attendues au cours de la vie restant à courir de l'actif. Les intérêts sont calculés sur la valeur comptable brute de l'actif.

Les créances irrécouvrables des actifs financiers aux étapes 1 et 2 sont calculées comme valeur actuelle de toutes les insuffisances de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus à la Banque conformément au contrat et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir).

- Étape 3 : Lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié, une réserve pour pertes de crédit attendues égale à la durée de vie totale doit être comptabilisée. Les créances irrécouvrables sont calculées comme la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés. Le produit de l'intérêt calculé selon la valeur comptable de l'actif, nette de la provision pour pertes, plutôt que selon sa valeur comptable brute.

La preuve qu'un actif financier est déprécié comprend des données observables qui sont portées à l'attention de la Banque, notamment :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- Une rupture de contrat, comme un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital;
- Il devient probable que l'emprunteur fasse faillite ou subisse une autre réorganisation financière;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières; ou
- Des données observables indiquant qu'il y a une diminution quantifiable des flux de trésorerie futurs estimés d'un portefeuille d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée aux actifs financiers individuels du portefeuille, y compris : des changements défavorables dans le statut de

paiement des emprunteurs du portefeuille et les conditions économiques nationales ou locales qui sont en corrélation avec les défauts des actifs du portefeuille.

Les prêts sont radiés lorsqu'il n'existe aucune probabilité réaliste de recouvrement. L'estimation d'une perte sur prêt attendue (« PPA ») doit être objective et pondérée en fonction des probabilités, y compris les informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables d'événements à venir et des conjonctures économiques à la date de la déclaration. L'estimation tient également compte de la valeur temporelle de l'argent.

La valeur d'une PPA est principalement déterminée par une évaluation de la probabilité de défaut (« PD »), de la perte en cas de défaut (« PCD ») et de l'exposition en cas de défaut (« ECD ») de l'actif financier, où les insuffisances de trésorerie sont actualisées à la date de la déclaration. Pour un actif financier à l'étape 1, la Banque utilise une PD sur 12 mois, tandis qu'un actif financier à l'étape 2 utilise une PD à vie pour estimer une provision pour dépréciation. Les actifs financiers de l'étape 3 sont dépréciés et utilisent donc 100 % de PD pour estimer la provision pour dépréciation.

Divulgations quantitatives

Le tableau suivant représente le total des expositions brutes au risque de crédit de la Banque au bilan, mesurées selon l'encours au 31 décembre (en milliers) :

	2024		2023	
	Montant dû	Moyenne cumulative annuelle	Montant dû	Moyenne cumulative annuelle
Ressources de trésorerie	102 055	168 916	78 636	157 221
Titres	1 338 273	1 501 900	1 422 615	1 929 580
Prêts, montant net des provisions pour pertes de crédit	1 470 556	1 471 273	1 472 939	1 543 272
Titres achetés dans le cadre de contrats de revente et de titres empruntés	1 509 280	1 720 702	2 268 463	2 355 702
Instruments financiers dérivés	152 795	134 708	106 400	137 731
Autres actifs	104 189	372 566	314 075	316 897
Total	4 677 148	5 370 065	5 663 128	6 440 403

Le tableau suivant présente la répartition des ressources en trésorerie, des titres, des prêts et du montant à recevoir des clients au titre des acceptations de la Banque pouvant être alloués à des contreparties externes, par secteur géographique, en fonction du risque ultime, au 31 décembre (en milliers) :

	2024	2023
Canada	4 399 214	5 057 040
Autres pays	20 950	187 613
Total	4 420 164	5 244 653

Le tableau suivant présente la ventilation des ressources en trésorerie, des titres, des prêts et des autres actifs de la Banque selon l'échéance contractuelle restante au 31 décembre (en milliers) :

	Dans un délai d'un an*	De 1 à 5 années	Plus de 5 années	Citibank Canada	Entreprise de garde	Solde net	2023 TOTAL
ACTIFS							
Ressources de trésorerie	102 055	-	-	102 055	-	102 055	78 636
Titres – Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	577 376	76 218	49 472	703 066	-	703 066	959 767
Titres – juste valeur par l'entremise des autres éléments du résultat étendu (JVAERE)	349 353	285 854	-	635 207	-	635 207	462 848
Prêts	830 584	639 972	-	1 470 556	2 508	1 468 048	1 472 939
Titres achetés en vertu de conventions de revente et de titres empruntés	1 509 280	-	-	1 509 280	-	1 509 280	2 268 463
Autres actifs	96 895	7 023	271	104 189	4 384	99 805	314 075
	3 465 543	1 009 067	49 743	4 524 353	6 892	4 517 461	5 556 728

* Aux fins de ce tableau, les éléments sans échéance spécifique ont été classés dans la catégorie « À moins d'un an ».

Le tableau suivant présente l'analyse du coût de remplacement actuel du portefeuille de dérivés de la Banque, par secteur géographique, avant l'effet des conventions-cadres de compensation, en fonction du risque ultime, au 31 décembre (en milliers).

	2024	2023
Canada	56 487	44 557
États-Unis	93 791	57 300
Autres pays	2 518	4 543
Total	152 796	106 400

Le tableau suivant présente la répartition du coût de remplacement actuel de la Banque selon le type de contrepartie au 31 décembre (en milliers) :

	2024	2023
--	------	------

Institutions financières	99 338	65 781
Gouvernements	4 715	4 382
Autres contreparties	48 743	36 237
Total	152 796	106 400

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de titres de la Banque selon le type, au 31 décembre (en milliers) :

	2024	2023
Titres de juste valeur par le biais du résultat net		
Titres émis/garantis par :		
– Gouvernement fédéral du Canada	600 576	800 275
Titre de capitaux propres	102 490	159 492
	703 066	959 767
Titres de juste valeur par l'entremise des autres éléments du résultat étendu (JVAERE)		
Titres émis/garantis par :		
– Gouvernement fédéral du Canada	635 207	462 848
	635 207	462 848
Total	1 338 273	1 422 615

Le tableau suivant présente la répartition brute du portefeuille de prêts de la Banque par catégorie et selon l'emplacement du risque ultime, au 31 décembre (en milliers) :

	2024	2023
Canada		
Prêts aux entreprises :		
Gouvernements et institutions financières	249 833	193 191
Immobilier	74 098	158 337
Autre	405 720	336 196
Prêts hypothécaires :		
Résidentiels	-	20 521
Non résidentiels	711 084	759 121
Consommateur	32 676	9 263
	1 473 411	1 476 629
Autres pays		
États-Unis	5 842	2 205
Autres pays	-	162
	5 842	2 367
Moins : provision pour pertes de crédit	8 697	6 057
Total	1 470 556	1 472 939
Entreprise de garde*	2 508	-
Solde net	1 468 048	-

Aucun des prêts de la Banque n'est déprécié ni en souffrance au 31 décembre 2024 ou au 31 décembre 2023.

***Entreprise de garde :** Le 4 septembre 2024, le Conseil d'administration de la Banque s'est engagé à un plan visant à vendre l'activité de garde à Citibank National Association, succursale canadienne, une partie liée. L'activité de garde fournit des services de règlement de titres, de compensation, de garde et de gestion d'actifs à des clients institutionnels. Elle n'effectue pas d'exécution de transactions ni ne prend de positions sur des titres pour compte propre. L'activité de garde fait partie d'un réseau mondial de succursales et de filiales de Citibank, N.A., qui fournissent des services directs de garde et de compensation.

La transaction devrait être finalisée en juin 2025, sous réserve des approbations réglementaires et des conditions de clôture habituelles.

Les opérations de la Banque comprises dans cette transaction remplissaient les critères de classification comme détenues en vue de la vente, conformément à l'IFRS 5, au 31 décembre 2024.

La valeur comptable des actifs et des passifs de l'activité de garde au 31 décembre 2024 est indiquée ci-dessous (en milliers) :

ACTIFS	
Prêts (découverts)	2 508
Autre	4 384
	6 892
Passifs	
Passifs liés aux dépôts	380 071
Retenue à la source à payer	20 909
Autre	9 118
	410 098

Le tableau suivant résume les changements de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour 2024 et 2023 (en milliers) :

Classification de crédit	2024				2023
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	TOTAL
Prêts					
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	4 410	1 647	-	6 057	10 692
Transfert à l'étape 1	1 589	(1 589)	-	-	-
Transfert à l'étape 2	(1 202)	1 202	-	-	-
Transfert à l'étape 3	-	-	-	-	-
Nouvelle mesure nette de déduction pour perte	(427)	2 733	-	2 306	(3 839)
Constitutions de dossiers	906	-	-	906	859
Sorties du bilan et échéances	(515)	57	-	572	(1 655)
Provision totale pour pertes sur créances irrécouvrables	4 761	3 936	-	8 697	6 057
Radiations	-	-	-	-	-

Recouvrements	-	-	-	-	-
	4 761	3 936	-	8 697	6 057
Titres de créances					
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	62	-	-	62	72
Transfert à l'étape 1	-	-	-	-	-
Transfert à l'étape 2	-	-	-	-	-
Transfert à l'étape 3	-	-	-	-	-
Nouvelle mesure nette de déduction pour perte	44	-	-	44	(10)
Constitutions de dossiers	-	-	-	-	-
Sorties du bilan et échéances	-	-	-	-	-
Provision totale pour pertes sur créances irrécouvrables	106	-	-	106	62
Radiations	-	-	-	-	-
Recouvrements	-	-	-	-	-
	106	-	-	106	62
Autres actifs					
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	201	-	-	201	364
Transfert à l'étape 1	-	-	-	-	-
Transfert à l'étape 2	-	-	-	-	-
Transfert à l'étape 3	-	-	-	-	-
Nouvelle mesure nette de déduction pour perte	529	-	-	529	(163)
Constitutions de dossiers	-	-	-	-	-
Sorties du bilan et échéances	-	-	-	-	-
Provision totale pour pertes sur créances irrécouvrables	730	-	-	730	201
Radiations	-	-	-	-	-
Recouvrements	-	-	-	-	-
	730	-	-	730	201
Autres instruments de crédit					
Solde en date du 1 ^{er} janvier 2021	48	-	-	48	76
Transfert à l'étape 1	-	-	-	-	-
Transfert à l'étape 2	-	-	-	-	-
Transfert à l'étape 3	-	-	-	-	-
Nouvelle mesure nette de déduction pour perte	207	-	-	207	(26)
Constitutions de dossiers	-	-	-	-	-
Sorties du bilan et échéances	-	-	-	-	(2)
Provision totale pour pertes sur créances irrécouvrables	255	-	-	255	48
Radiations	-	-	-	-	-
Recouvrements	-	-	-	-	-
	255	-	-	255	48
TOTAL	5 852	3 936	-	9 788	6 368

Le solde relatif à la réserve pour pertes sur créances irrécouvrables à la fin de chaque exercice ne comprend que la réserve collective. La réserve de l'étape 1 et de l'étape 2 inclut les montants relatifs aux portefeuilles de prêts des services bancaires aux entreprises et des services bancaires aux particuliers, et une quote-part non affectée.

Le tableau suivant résume l'exposition aux étapes 1 et 2 (en millions) du portefeuille de crédit des banques aux grandes entreprises par secteur :

	2024	2023
Aliments, boissons et tabac	296	264
Produits chimiques	2	3
Biens durables, commerce de détail et vêtements	52	10
Produits du bâtiment et services connexes	16	15
Biens d'équipement	8	13
Papiers, produits forestiers et emballages	12	13
Logistique	1	2
Autre	5	2
Total	393	322

Le tableau suivant résume l'exposition aux étapes 1 et 2 (en millions) du portefeuille de crédit de la banque privée par programme :

	2024	2023
Prêts hypothécaires commerciaux	765	904
Prêts sur marge	178	128
Prêts non garantis	21	17
Financement d'aéronefs	91	63
Prêts hypothécaires résidentiels	0	10
Autre	30	34
Total	1 087	1 157

5. **Risque de crédit – Divulgations pour les portefeuilles assujettis à l'approche normalisée et aux facteurs de pondération du risque dans les approches NI**

La Banque utilise l'*approche standard intégrale*. Cette approche incorpore des données provenant d'un organisme externe d'évaluation du crédit (« OEEC ») pour les créances d'emprunteurs souverains, des gouvernements provinciaux canadiens et des mandataires admissibles du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux canadiens et l'exposition au risque de la société. En ce qui concerne les expositions envers les banques (et les maisons de courtage admissibles), les données provenant de l'OEEC sont utilisées afin d'appliquer les pondérations de risque pertinentes. Ces données concernent l'évaluation du crédit des emprunteurs souverains dans le pays de constitution en société de la banque. La Banque a recours principalement à Standard and Poor's (« S&P ») pour obtenir l'information nécessaire à cette approche.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition au risque de crédit nette de la Banque (après atténuation des risques) par tranche de risque, au 31 décembre (en milliers) :

Tranche de risque	2024	2023
250 %	0	0
150 %	6 861	1 787
100 %	559 319	500 897
90 %	385 431	301 288
85 %	314 025	249 048
75 %	61 538	41 505
70 %	382 280	610 212
50 %	15 222	13 940
30 %	845 234	1 031 433
35 %	0	12 237
20 %	1 554 042	57 084
0 %	301 311	2 671 919
Total	4 425 263	5 491 350

6. Atténuation du risque de crédit

Divulgations qualitatives

Dans le cadre de ses activités globales de gestion du risque, Citibank Canada utilise des garanties, des sûretés et la compensation de l'exposition aux instruments dérivés afin d'atténuer son risque de crédit.

Les opérations sur dérivés sont consignées dans des accords-cadres standard de l'industrie qui prévoient qu'à la suite d'un événement de défaut, la partie qui n'est pas en défaut peut rapidement mettre fin à toutes les opérations entre les parties et établir le montant net devant être payé à la partie en défaut ou par celle-ci.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des sûretés sur certaines opérations sur les marchés financiers afin de réduire son exposition au risque de crédit de la contrepartie. La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à grever de nouveau le bien reçu en garantie, étant entendu qu'elle a l'obligation de rendre le bien à l'expiration de l'entente, aux conditions d'usage habituellement applicables aux instruments dérivés standard, aux emprunts de valeurs et aux prises en pension de valeurs.

Dans le cas des sûretés utilisées pour compenser les opérations sur marchés financiers, la Banque suit la politique relative à la gestion mondiale des sûretés ainsi que les normes en matière de sûreté relatives au portefeuille de négociation du groupe Institutional Clients Group (« ICG »). Cette politique décrit les règles applicables aux marges données en garantie ou transférées en tant que mécanisme d'atténuation des risques reconnu par la loi, et elle exige que tous les instruments dérivés faisant l'objet d'une marge soient visés par des ententes-cadres de l'ISDA, des annexes de soutien au crédit, des accords-cadres de compensation de la FIA ou l'équivalent, si les lois locales imposent une telle obligation.

La Banque détient des garanties sur les prêts sous la forme de créances hypothécaires sur les biens, d'autres garanties enregistrées sur les biens et des cautionnements. En général, la garantie est examinée au moins une fois par année ou en cas de déclassification d'une installation garantie à la liste de surveillance de niveau passable ou à un niveau inférieur.

Dans le cas des garanties qui servent à garantir un prêt, la Banque suit la politique mondiale relative à la gestion des sûretés de concert avec les normes relatives au portefeuille bancaire pour la gestion des sûretés de l'ICG. Cette politique décrit les biens admissibles pouvant être donnés en nantissement au soutien des expositions aux risques des portefeuilles bancaires, les procédures d'évaluation des biens donnés en garantie, les processus de communication de renseignements et les mécanismes de contrôle.

Les procédures d'évaluation sont différentes lorsque ces biens sont des titres au comptant facilement négociables plutôt que des biens matériels. La surveillance des titres au comptant facilement négociables est généralement plus fréquente que pour les biens matériels, et elle peut

dépendre du produit, de l'emplacement géographique ou de la volatilité du titre.

Le portefeuille de prêts des services bancaires aux particuliers reçoit des cautionnements importants en contrepartie de ses risques. Ces cautionnements prennent essentiellement la forme de cautionnements personnels de particuliers exerçant un contrôle sur le débiteur, ainsi que d'entités affiliées au débiteur.

La Banque reçoit généralement moins de cautionnements pour ses portefeuilles de prêts des services bancaires aux entreprises et ses portefeuilles d'instruments dérivés de gré à gré. Les garants sont surtout les sociétés mères et les filiales du débiteur.

Divulgations quantitatives

La réduction potentielle du coût de remplacement actuel, dans le cadre des conventions-cadres de compensation avec des clients tiers et des parties liées, s'élevait respectivement à NIL (2023 – 2 millions de dollars) et à 92 millions de dollars (2023 – 57 millions de dollars). Sur une base pondérée en fonction des risques, l'avantage net avec les clients tiers et avec les parties liées s'élève respectivement à 40 millions de dollars (2023 – 31 millions de dollars) et 28 millions de dollars (2023 – 17 millions de dollars).

Au 31 décembre 2024, la Banque détient 15,8 millions de dollars (2023 – 17,7 millions de dollars) de garanties, constituées de liquidités pour son portefeuille de produits dérivés. Sur l'ensemble des garanties détenues, aucun montant (2023 – aucun montant) ne provient de clients tiers, et 15,8 millions de dollars (2023 – 17,7 millions de dollars) proviennent de parties liées.

Au 31 décembre 2024, la Banque détenait 1 509 millions de dollars (2023 – 2 268 millions de dollars) en garantie de ses titres achetés dans le cadre de conventions de revente.

Le tableau suivant résume l'exposition du portefeuille de prêts des services bancaires aux entreprises au 31 décembre, pour lesquels la Banque a reçu des garanties inconditionnelles (en milliers) :

	2024	2023
Exposition directe	38 976	78 223
Exposition éventuelle	1 772	1 772
Exposition avant règlement	80 723	111 996
Exposition partagée inutilisée	1 550	-
Total	123 021	191 991

Le tableau suivant résume l'exposition du portefeuille de prêts de la Banque privée au 31 décembre pour lesquels des garanties de tiers ont été reçues (en milliers) :

	2024	2023
Exposition directe	622 269	738 556
Exposition éventuelle	-	-
Exposition avant règlement	-	-
Exposition partagée inutilisée	8 918	41 412
Total	631 187	779 969

7. Divulgations générales pour les expositions liées au risque de crédit de contrepartie

Divulgations qualitatives

Les mesures CCR dans le champ d'application sont utilisées à des fins de gestion des risques internes, permettant à Citi d'effectuer une surveillance et une gestion du CCR.

L'exposition avant règlement (« PSE ») estime le montant qu'une contrepartie peut devoir sur la durée d'une transaction (ou d'un portefeuille de transactions), calculé avec un degré de confiance statistique de 97,7 %. Le PSE est utilisé pour le suivi quotidien des expositions découlant des produits négociés. L'exposition est mesurée sur la base d'un PSE afin de définir l'appétit d'exposition de Citi envers une contrepartie par le biais d'une facilité et de surveiller l'utilisation de la facilité. L'exposition équivalente au prêt avant règlement (PSLE) est définie comme la moyenne des trajectoires d'exposition au risque de crédit de contrepartie positive, s'étendant jusqu'à l'échéance de la transaction la plus longue, ou d'un ensemble de transactions, avant le règlement avec la contrepartie. Le PSLE peut être dérivé sur la base du profil d'exposition généré dans le processus de calcul du PFE et est utilisé pour mesurer l'exposition par rapport à la « limite d'exposition spécifique au client ».

Réserves pour prêts

La Banque, conformément aux notes d'orientation concernant la comptabilité, incorpore un rajustement de l'évaluation du crédit bilatéral dans sa comptabilité du risque de contrepartie. Pour de plus amples renseignements à propos du RVC, voir la rubrique Risque de marché.

Risque de fausse orientation

La Banque suit une politique sur le risque de fausse orientation, qui établit des lignes directrices sur la détermination, l'approbation, la communication et l'atténuation du risque de fausse orientation.

Besoins en sûretés à la suite d'une révision à la baisse de la cote de crédit

Au 31 décembre 2024, le montant maximal potentiel que la Banque pourrait être tenue de payer aux contreparties était de 771 910 \$ (2023 – 945 240 \$).

Fonds propres pour risque de crédit de contrepartie

Aux fins du calcul du capital réglementaire pour le risque de crédit de contrepartie pour les produits dérivés, conformément aux exigences en matière de fonds propres (CAR) du BSIF, la Banque utilise l'approche standard pour le crédit de contrepartie (AS-CCR). Cette méthode attribue à chaque transaction une exposition réglementaire stipulée basée sur la valeur de marché et une mesure de l'exposition future potentielle.

Un RVC est appliqué aux instruments dérivés de gré à gré, pour lesquels l'évaluation de base tient généralement compte des flux de trésorerie prévisionnels, en se fondant sur les courbes de taux d'intérêt pertinentes. Comme toutes les contreparties n'ont pas nécessairement le même risque de crédit que celui établi à partir des courbes de taux d'intérêt pertinentes, les RVC sont nécessaires, car ils permettent d'intégrer dans l'évaluation le risque de crédit des deux contreparties dans l'optique du marché, de même que le propre risque de crédit de Citigroup.

Divulgations quantitatives

Le tableau qui suit résume le coût de remplacement courant (« CRC ») de la Banque et les montants en équivalent-crédit (« MEC ») de son portefeuille d'instruments dérivés au 31 décembre (en milliers) :

	2024		2023	
	CRC	MEC	CRC	MEC
Contrats sur taux d'intérêt	37 512	44 485	55 232	42 073
Contrats sur devises	73 782	94 283	40 306	81 005
Contrats sur actions, crédit et produits de base	41 502	15232	10 862	11 642
Total	152 796	154 000	106 400	134 720

La réduction potentielle du coût de remplacement actuel, dans le cadre des conventions-cadres de compensation avec des clients tiers et des parties liées, s'élevait respectivement à NIL (2023 – 2 millions de dollars) et à 92 millions de dollars (2023 – 57 millions de dollars). Sur une base pondérée en fonction des risques, l'avantage net avec les clients tiers et avec les parties liées s'élève respectivement à 40 millions de dollars (2023 – 31 millions de dollars) et 28 millions de dollars (2023 – 17 millions de dollars).

8. Titrisation

La Banque ne titrise pas ses propres actifs, et elle ne parraine aucun programme de titrisation. Cependant, au 31 décembre 2024, la Banque détenait dans son portefeuille bancaire un portefeuille de négociation de titres de juste valeur par l'entremise des autres éléments du résultat étendu (JVAERE) émis par la Fiducie du Canada pour l'habitation (garantis par le gouvernement du Canada) d'une juste valeur de 388 millions de dollars (2023 – 268 millions de dollars). Les titres de la Fiducie du Canada pour l'habitation ont été pondérés en fonction de risques à 0 %.

9. Risque de liquidité

Divulgations qualitatives

Le risque de liquidité est le risque que la Banque ne soit pas en mesure de répondre efficacement aux besoins actuels et futurs, attendus et inattendus, en matière de flux de trésorerie et de garanties, sans nuire aux opérations quotidiennes ou aux conditions financières de la Banque. Le risque peut être exacerbé par l'incapacité de la Banque à accéder aux sources de financement ou à monétiser les actifs et la composition du financement du passif et des actifs liquides.

Gestion du risque de liquidité

Des sources de financement et de liquidité adéquates et diversifiées sont essentielles au bon déroulement des activités de la Banque. Les risques de financement et de liquidité découlent de plusieurs facteurs qui sont en majorité ou en totalité indépendants de la volonté de la Banque, comme les perturbations des marchés financiers, les changements au niveau des principales sources de financement, les écarts de crédit, les changements au niveau des taux de crédit de la Banque et les conditions géopolitiques et macroéconomiques.

Les objectifs de financement et de liquidité de Citibank Canada visent

- (i) à financer sa base d'actifs existante;
- (ii) développer ses activités principales;
- (iii) maintenir une liquidité suffisante, structurée de manière appropriée, afin que la Banque puisse mener ses activités dans diverses circonstances défavorables, y compris d'éventuels événements de liquidité propres à la Banque et/ou au marché dont la durée et la gravité varient; et
- (iv) répondre aux exigences réglementaires.

L'objectif de la Banque est de maintenir un financement suffisant en matière de montant et de teneur pour financer entièrement les actifs des clients et pour fournir un montant de liquidités adéquat et des actifs liquides de grande qualité, même en période de crise afin d'honorer ses obligations de paiement à leur échéance

La Banque veille à ce que la durée de ses sources de financement soit suffisante par rapport à la durée de ses actifs. L'objectif de la gestion des actifs et des engagements de la Banque est de s'assurer qu'il y a un excès de liquidités et de la teneur dans la structure du passif par rapport au profil de liquidités des actifs. Cela réduit le risque que les passifs deviennent exigibles avant que les actifs arrivent à échéance ou ne soient monétisés. Cet excédent de liquidités est principalement détenu sous la forme d'actifs liquides de grande qualité (« ALGQ »).

Les liquidités de la Banque sont gérées par la trésorerie de Citibank Canada sous la surveillance indépendante de la gestion indépendante des risques. Le PDG préside le Comité de coordination national (« CCC ») de Citibank Canada, qui comprend le trésorier, l'agent principal de gestion des risques, le directeur financier ainsi que d'autres cadres supérieurs. Le CCC définit la stratégie du

portefeuille de liquidités et surveille sa performance. Les changements importants dans la répartition des actifs du portefeuille doivent être approuvés par le CCC.

Les tests de résistance et l'analyse de scénarios visent à quantifier l'impact potentiel d'un événement de liquidité sur le bilan et la position de liquidité, et à déterminer des solutions de financement de rechange viables qui peuvent être utilisées. Ces scénarios comprennent des hypothèses sur les changements significatifs des principales sources de financement, les déclencheurs du marché (comme les taux de crédit) et les utilisations potentielles du financement. Ces conditions comprennent les conditions de marché attendues et en période de stress.

Des tests de résistance de liquidité sont effectuées afin de déceler les inadéquations possibles entre les sources et les utilisations de la liquidité selon divers horizons temporels et sous différentes conditions de stress. Les limites de liquidité sont fixées en conséquence. Pour surveiller la liquidité de la Banque, ces simulations de stress et inadéquations possibles sont calculées à des fréquences variables et plusieurs simulations sont effectuées quotidiennement.

Compte tenu de la multitude de situations de stress possibles, la Banque dispose d'un plan de financement d'urgence. Ce plan prévoit un grand nombre de mesures faciles à appliquer en cas de conjoncture de marché défavorable ou de situations de stress particulières.

Les flux de trésorerie stressés quotidiens sont produits quotidiennement sur la base du scénario de stress de liquidité interne (ILST). Les ratios de liquidité et les concentrations des risques sont utilisés pour mesurer et surveiller la liquidité structurelle du bilan et la concentration du financement.

Les déclencheurs du marché de liquidité sont des indicateurs internes et externes qui peuvent indiquer un changement dans la liquidité du marché ou dans l'accès de la Banque aux marchés. Les déclencheurs du marché de liquidité sont surveillés par la Trésorerie et sont présentés au CCC.

En plus des indicateurs de stress de liquidité internes que la Banque a développés pour des scénarios de stress de 30 jours et d'un an avec une variété de scénarios de stress à court terme (Adéquation et positionnement de la liquidité de résolution – 30 jours) et à long terme spécifiques à l'institution et à l'ensemble du marché, individuellement et collectivement (Test de résistance de liquidité à terme – 1 an) pour identifier les sources de tension potentielle de liquidité et pour garantir que les expositions actuelles restent conformes à sa tolérance au risque de liquidité établie. La Banque surveille également sa liquidité en se référant au ratio de couverture des liquidités (« LCR ») et au flux de trésorerie cumulé net (« NCCF »), tels que calculés conformément aux règles du BSIF. En général, le LCR est conçu pour garantir que la Banque maintient un niveau adéquat d'ALGQ pour répondre aux besoins de liquidité dans un scénario de stress grave de 30 jours. L'horizon de survie du NCCF est de quatre mois.

Divulgations quantitatives

Au 31 décembre 2024, le LCR de la Banque était de 208,55 % (2023 – 238 %), ce qui est bien supérieur à l'exigence de 100 %.

10. **Risque de marché – Divulgations pour les banques utilisant l'approche standardisée FRTB pour les portefeuilles de négociation**

Divulgations qualitatives

Le risque de marché est le risque de revenu lié aux variations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours des actions et des matières premières, des écarts de crédit et de leurs volatilités implicites.

Gestion du risque de marché

La Banque gère le risque de marché au moyen de politiques spécifiques qui établissent des responsabilités bien définies en matière de gestion du risque de marché pour les groupes de surveillance d'affaires et d'entreprise, ainsi que des limites et d'autres processus visant à assurer un bon contrôle des risques de marché. La Banque gère le risque lié aux taux de change des éléments d'actif et de passif non commerciaux libellés en devises étrangères grâce à des instruments de couverture comme les échanges de devises, l'échange au comptant et les échanges de devises croisés.

Chaque entreprise est tenue d'établir, avec l'approbation de la gestion du risque des marchés de la Banque, un cadre fixant les limites relatives au risque de marché pour les facteurs de risque établis, définissant clairement les profils de risque approuvés et respectant les paramètres du niveau de tolérance au risque global de la banque. Ces limites sont surveillées par l'équipe de gestion des risques, le Comité de coordination nationale de Citibank Canada et le Comité de gestion des risques du Conseil d'administration. En tout état de cause, les entreprises sont responsables au bout du compte des risques de marché qu'elles prennent, et il leur incombe de respecter les limites établies.

En plus des mécanismes de contrôle mentionnés ci-dessus, le processus de gestion du risque fait l'objet d'un examen périodique par le service de vérification interne afin de veiller à la conformité aux politiques sur la gestion du risque de marché.

Risque de marché des portefeuilles de négociation

Le risque de marché des portefeuilles de négociation de la Banque est surveillé au moyen d'une combinaison de mesures quantitatives et qualitatives, y compris, sans s'y limiter :

- Les sensibilités aux facteurs;
- Sensibilités FRTB SA
- La valeur à risque (VaR); et
- Les tests de résistance.

Chaque portefeuille de négociation des entreprises de la Banque est assujéti à son propre cadre de restriction des risques de marché englobant ces mesures, mais aussi d'autres mécanismes de contrôle, notamment des mandats de négociation, des listes de produits autorisés et un nouveau processus d'approbation de produit pour les produits complexes.

Modèle de risques de marché et rapports

Les sensibilités aux facteurs s'expriment comme la variation de la valeur d'une position à la suite d'un changement défini dans un facteur de risque du marché, par exemple la modification de la valeur d'un bon du Trésor à la suite d'une variation d'un point de base des taux d'intérêt. La gestion indépendante du risque de marché de la Banque veille à ce que les sensibilités aux facteurs soient calculées, surveillées et, dans la plupart des cas, limitées pour tous les risques importants pris dans le portefeuille de négociation.

Les sensibilités dans le cadre de l'approche standardisée FRTB (FRTB-SA) déterminent la charge en capital réglementaire liée au risque de marché et se composent principalement des éléments SBM, DRC et RRAO.

- Méthode basée sur les sensibilités (SBM) – un calcul paramétrique du risque de marché fondé sur les sensibilités aux facteurs de risque normalisés, les volatilités et les corrélations prescrites par le régulateur.
- Charge pour risque de défaut (DRC) – une mesure du risque de défaut immédiat pour les émetteurs individuels, fondée sur les règles de compensation standard afin de tenir compte des effets de couverture.
- Majoration pour risque résiduel (RRAO) – une charge supplémentaire applicable aux instruments non standards dont le risque n'est pas couvert par les deux autres indicateurs mentionnés ci-dessus.

La Banque surveille également quotidiennement les sensibilités FRTB-SA par rapport aux sensibilités aux facteurs de l'approche Bâle 2.5.

La VaR estime la baisse potentielle de la valeur d'une position ou d'un portefeuille dans des conditions normales de marché. À compter du 1er janvier 2024, la VaR n'est plus utilisée comme mesure contraignante sur le plan réglementaire pour le calcul du capital requis au titre du risque de marché; toutefois, la Banque continue de l'utiliser à des fins de gestion interne des risques et de contrôle.

Des tests de résistance sont effectués régulièrement sur les portefeuilles de négociation pour estimer l'impact des mouvements extrêmes du marché. Ces tests sont effectués sur des portefeuilles de négociation, de même que sur des regroupements composés de plusieurs portefeuilles de négociation. La gestion indépendante des risques de marché utilise les informations pour évaluer la pertinence continue des niveaux et des limites d'exposition. Chaque

portefeuille de négociation de la Banque est assujéti à son propre cadre de limites du risque de marché, lequel englobe ces mesures ainsi que d'autres mécanismes de contrôle, notamment les listes de produits autorisés et un processus d'approbation des nouveaux produits pour les produits complexes.

L'utilisation des limites applicables à la VaR et aux tests de résistance est examinée quotidiennement par l'agent principal de gestion des risques, et des sommaires périodiques sont soumis au Comité de coordination nationale et au Comité de gestion des risques du Conseil d'administration.

Indications concernant l'évaluation prudente

La Banque a mis en place des systèmes et des contrôles adéquats pour garantir que ses estimations de la valeur juste sont prudentes et fiables. Ces systèmes et mécanismes incluent des procédures de vérification indépendante des prix, distinctes de l'évaluation à la valeur de marché quotidienne, visant à contrôler constamment l'exactitude des prix du marché ou des intrants des modèles. De plus, ces procédures prévoient également la prise en compte des rajustements de valeur et des réserves, le cas échéant. Pour les actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur, la Banque évalue cette valeur selon les procédures décrites ci-dessous.

- La Banque utilise les cours du marché, lorsqu'ils sont accessibles, pour établir la juste valeur de ces éléments; dans ce cas, ils sont classés en tant qu'éléments de niveau 1. Dans certaines situations, lorsque le cours du marché n'est pas disponible, la Banque s'appuie, pour calculer la juste valeur, sur les cours des instruments de même nature sur les marchés actifs, sur les cours d'instruments identiques ou comparables sur les marchés inactifs, ou sur des évaluations tirées d'un modèle dans lequel tous les intrants significatifs et tous les facteurs inducteurs de valeur significatifs peuvent être observés sur les marchés actifs; dans ce cas, les éléments sont classés au niveau 2.
- Si les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est calculée selon des techniques d'évaluation mises au point par l'entreprise et qui reposent, dans la mesure du possible, sur les paramètres du marché actuel ou sur des paramètres obtenus auprès de sources indépendantes, par exemple les taux d'intérêt, les taux de change, les facteurs de volatilité des options, etc. Les éléments évalués à l'aide de ces techniques mises au point à l'interne sont classifiés au niveau 2 ou 3, selon que les intrants significatifs du modèle soient observables ou non.
- Un RVC est appliqué aux instruments dérivés de gré à gré, pour lesquels l'évaluation de base tient généralement compte des flux de trésorerie prévisionnels, en se fondant sur les courbes de taux d'intérêt pertinentes. Comme toutes les contreparties n'ont pas nécessairement le même risque de crédit que celui établi à partir des courbes de taux d'intérêt pertinentes, les RVC sont nécessaires, car ils permettent d'intégrer dans l'évaluation le risque de crédit des deux contreparties dans l'optique du marché, de même que le propre risque de crédit de Citigroup.

La Banque utilise les méthodes et les hypothèses suivantes pour estimer la juste valeur des instruments financiers au bilan :

- ***Négociation et titres de juste valeur par l'entremise des autres éléments du résultat étendu (JVAERE)***

Lorsqu'ils sont accessibles, la Banque utilise les cours du marché pour établir la juste valeur des titres de négociation et de titres de juste valeur par l'entremise des autres éléments du résultat étendu; ces éléments sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur. À titre d'exemple, mentionnons certains titres du gouvernement et les actions négociées en bourse. En ce qui concerne les autres titres, la Banque établit généralement la juste valeur en se servant de techniques d'évaluation internes. Les estimations de la juste valeur issues de techniques d'évaluation internes sont vérifiées, dans la mesure du possible, par rapport aux prix obtenus auprès de fournisseurs indépendants. Les titres évalués avec ces méthodes sont généralement classés au niveau 2.

- ***Instruments dérivés inscrits à l'actif ou au passif***

La juste valeur des instruments dérivés négociés en bourse est généralement établie selon les cours du marché (cotés en bourse). Ces éléments sont donc classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

La plupart des instruments dérivés souscrits par la Banque sont exécutés de gré à gré, et ils sont donc évalués au moyen des techniques d'évaluation internes puisqu'il n'existe aucune cotation de cours pour ces instruments. Les techniques d'évaluation et les intrants dépendent du type d'instrument dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent. Les principales techniques utilisées pour évaluer ces instruments sont l'actualisation des flux de trésorerie, le modèle de Black et Scholes et la simulation de Monte-Carlo.

Les principaux intrants dépendent du type d'instrument dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent; ils comprennent notamment les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, le prix au comptant de la volatilité et de la corrélation du titre sous-jacent.

Un contrat dérivé est placé au niveau 2 ou 3 de la hiérarchie, selon que les intrants significatifs du modèle soient observables ou non. Les corrélations et les éléments de teneur plus longue sont généralement moins observables. S'il y a lieu, un rajustement de l'évaluation est apporté pour tenir compte du risque de crédit de la contrepartie, de la liquidité du marché et des coûts de tenue.

- ***Dépôts***

La Banque détermine la juste valeur des dettes structurées (celles intégrant une option d'achat) et des instruments financiers hybrides (dont le rendement est lié à des risques autres que les taux d'intérêt, l'inflation ou les taux de change) en se servant de la méthode d'évaluation des instruments dérivés appropriée (décrite ci-dessus, incluant les cotes de courtiers indépendants), compte tenu de la nature du profil de risque intégré. Ces instruments sont classés au niveau 2 ou 3, selon que les intrants significatifs du modèle sont observables ou non.

Tests de résistance

Citibank Canada réalise des tests de résistance liés au risque des marchés à des intervalles réguliers afin d'estimer l'impact de mouvements extrêmes des marchés. Ces tests sont effectués sur des portefeuilles de négociation, de même que sur des regroupements composés de plusieurs portefeuilles de négociation. La gestion du risque des marchés de Citibank Canada passe en revue les données des exercices de tests de résistance menés périodiquement et se sert des renseignements afin d'évaluer le caractère convenable des niveaux et limites d'exposition actuels. Citibank Canada utilise des tensions systémiques d'analyse descendante et des tensions propres aux entreprises d'analyse montante. Les tensions systémiques sont conçues afin de quantifier l'impact éventuel de mouvements extrêmes des marchés à l'échelle de l'institution et sont bâties en ayant recours à des périodes historiques de tension sur les marchés et à des prévisions de scénarios économiques défavorables. Les tensions propres aux entreprises sont conçues en vue de sonder les risques liés à des portefeuilles et des segments de marché déterminés, surtout les risques qui ne sont pas pleinement captés dans la VaR et les tensions systémiques.

Les scénarios de tension de Citibank Canada sont utilisés dans plusieurs rapports examinés par la haute direction et également afin de calculer le modèle interne de capitaux de risque pour les risques liés aux marchés de négociation. En général, les changements de valeurs liées aux marchés sont définis sur un horizon d'un an. Dans le cas des positions et des facteurs du marché les plus liquides, les changements de valeurs liées aux marchés sont définis sur un horizon plus court de trois mois. L'ensemble restreint de facteurs du marché soumis à l'horizon de trois mois est composé des éléments qui, aux yeux de la direction, sont demeurés très liquides durant des crises financières.

Fonds propres pour risque de marché

À compter du premier trimestre 2024, conformément aux lignes directrices du BSIF, Citibank Canada a migré vers la méthodologie FRTB SA et s'est éloignée de l'approche IMA précédemment utilisée (VaR/SVaR/RNIV).

Réaffectations du portefeuille de négociation et du portefeuille bancaire

Aucune réaffectation à signaler pour l'exercice 2024.

Adéquation des fonds propres

Le risque de marché est un élément clé du processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres. La méthodologie et le processus relatifs à l'adéquation des fonds propres ont été décrits ci-dessus dans la section *Adéquation des fonds propres*.

Divulgations quantitatives

Le résumé des charges en capital des portefeuilles de négociation de la Banque au 31 décembre dans le cadre de FRTB-SA est le suivant :

(millions)	Charge de capital FRTB SA 2024	FRTB SA 2023 (exercice parallèle)
SBM	3 288	4 592
DRC	981	1 809
RRAO	0	0
Total	4 269	6 401

Voici un résumé de la position de la VaR du portefeuille de négociation de la Banque au 31 décembre et pour l'année en cours :

(millions)	2024	2023
31 décembre	0,6	0,8
Maximum	6,3	1,1
Minimum	0,3	0,5
Moyenne	0,8	0,7

Voici un résumé des positions de la VaR simulée relative au portefeuille de négociation de la Banque au 31 décembre et pour l'année en cours :

(millions)	2024	2023
31 décembre	1,1	1,9
Maximum	6,9	2,4
Minimum	0,9	0,7
Moyenne	1,3	1,4

11. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant de l'insuffisance ou de la défaillance des processus internes ou des systèmes, ou de facteurs humains, ou encore d'événements externes. Cela inclut le risque de non-respect des lois et réglementations applicables, mais exclut le risque stratégique. Le risque opérationnel inclut le risque pour la réputation ou la franchise associé aux pratiques commerciales ou aux agissements sur le marché auxquels Citibank Canada participe, ainsi que le risque en matière de conformité, le risque en matière de conduite et le risque juridique.

Le risque opérationnel est inhérent aux activités commerciales globales de Citibank Canada et aux fonctions de soutien connexes, et peut occasionner des pertes découlant d'événements liés notamment à ce qui suit :

- la fraude, le vol et les activités non autorisées;
- les pratiques en matière d'emploi et le milieu de travail;
- les clients, les produits et les pratiques commerciales;
- les actifs physiques et les infrastructures;
- la gestion de l'exécution, de la livraison et des processus.

Cadre

Citibank Canada gère le risque opérationnel conformément à un cadre global. L'objectif de la Banque consiste à conserver le risque opérationnel à des niveaux adaptés aux caractéristiques des activités de Citibank Canada, aux marchés dans lesquels elle évolue, à ses fonds propres et à ses liquidités, de même qu'au contexte concurrentiel, économique et réglementaire.

Afin de prévoir, d'atténuer et de contrôler les risques opérationnels, Citibank Canada a établi un système de politiques et elle a mis en place un cadre cohérent pour évaluer, surveiller et communiquer les risques opérationnels et l'efficacité de l'administration globale du cadre de contrôle interne à l'échelle de la Banque. À l'intérieur de ce cadre, Citibank Canada a défini son appétit en matière de risque opérationnel et établi un processus « d'évaluation du contrôle du gestionnaire » (un processus qui permet aux gestionnaires de Citibank Canada d'identifier, de surveiller, de mesurer, de rapporter et de gérer les risques et les contrôles liés) afin d'aider les gestionnaires à autoévaluer les principaux risques et contrôles opérationnels et de cerner et de régler les faiblesses dans la conception et (ou) dans l'efficacité de l'administration des contrôles internes qui peuvent atténuer les importants risques opérationnels.

À mesure que de nouveaux produits et activités commerciales sont mis au point, les processus sont conçus, modifiés ou obtenus par d'autres moyens et les risques opérationnels sont pris en compte.

De plus, la gestion des risques, y compris la gestion du risque opérationnel, travaille de façon proactive avec les entreprises et les autres fonctions de contrôle indépendantes afin d'intégrer une solide culture et un cadre de gestion du risque opérationnel à l'échelle de Citibank Canada. La gestion du risque opérationnel interpelle les entreprises afin d'assurer une intégration efficace du cadre de gestion du risque opérationnel en mettant l'accent sur (i) l'identification, l'analyse et l'évaluation des risques opérationnels, (ii) les défis liés aux principaux problèmes de contrôle et risques opérationnels et (iii) l'anticipation et l'atténuation des cas exposés au risque opérationnel.

L'information à propos des risques opérationnels des entreprises, des pertes historiques liées aux risques opérationnels et du cadre de contrôle fait l'objet d'un rapport de chaque segment commercial et secteur fonctionnel. L'information est résumée et présentée à la haute direction ainsi qu'au comité de la gestion du risque du conseil d'administration de Citibank Canada.

Le risque opérationnel est mesuré et évalué au moyen du capital lié au risque opérationnel et du capital réglementaire lié au risque opérationnel pour l'approche standard simplifiée. Les pertes liées aux risques opérationnels prévues dans les scénarios de crise sont également incluses dans le cadre du processus PIEAFP.

Risque de cybersécurité

Le risque de cybersécurité correspond au risque d'affaires associé à la menace posée par une cyberattaque, une brèche de cybersécurité ou une défaillance de la protection des renseignements commerciaux et liés aux activités les plus vitales de Citibank Canada, entraînant une perte financière ou une atteinte à la réputation. Avec un environnement de menaces en pleine évolution, le raffinement croissant des attaques à la cybersécurité et l'utilisation de nouvelles technologies pour effectuer des opérations financières, Citibank Canada ainsi que ses clients, ses consommateurs et ses tierces parties courent le risque d'être victimes de cyberattaques et d'incidents liés à la sécurité des renseignements, maintenant et à long terme. Citibank Canada reconnaît l'importance de ces risques et, par conséquent, fait appel à une stratégie intelligente pour empêcher et détecter les cyberattaques, en plus de réagir et de se rétablir à la suite de celles-ci.

Citibank Canada est entièrement intégrée à la technologie de Citi et à son programme de gestion des risques de cybersécurité qui est axé sur trois lignes de défense. La première ligne de défense comprend son groupe de direction de la protection des renseignements et de sécurité des renseignements de l'entreprise, qui propose des contrôles d'affaires, opérationnels et techniques de première ligne et des mesures de protection contre les risques de cybersécurité, en plus de réagir face aux incidents de cybersécurité et aux fuites de données. Citi gère ces menaces au moyen de centres de fusion à la fine pointe de la technologie, qui servent de centre de commandement pour la surveillance et la coordination de réponses aux menaces pour la cybersécurité. L'équipe de sécurité des renseignements de l'entreprise est responsable de la défense de l'infrastructure et des contrôles de sécurité, en plus d'effectuer des évaluations de la vulnérabilité, des évaluations de la sécurité des renseignements de tiers, des programmes de sensibilisation et de formation pour les employés et la gestion des incidents de sécurité. Dans tous les cas, l'équipe collabore avec un réseau de responsables de la sécurité des renseignements, qui est intégré aux entreprises et aux fonctions à l'échelle internationale.

Les groupes de gestion du risque opérationnel pour la technologie et la cybersécurité (ORM T/C) et de gestion indépendante du risque de conformité pour la technologie et la sécurité des renseignements (ICRM-T) de Citi servent de deuxième ligne de défense. Ils évaluent, anticipent et remettent en question activement les pratiques et les capacités de Citi en matière d'atténuation des risques. Les audits internes constituent la troisième ligne de défense et représentent un moyen indépendant de garantir l'efficacité de la gestion totale du risque de cybersécurité de l'entreprise. Le comité d'action contre les risques de sécurité pour les renseignements (« ISROC ») de Citi est principalement responsable de la sécurité des renseignements pour l'ensemble de Citi et de favoriser la communication, la discussion, le signalement et la gestion du risque de cybersécurité dans ces domaines.

Citi a pour objectif de cibler et de corriger de façon proactive les risques pour la technologie et la cybersécurité avant qu'ils se transforment en incidents affectant négativement les activités d'affaires. Par conséquent, l'équipe ORM-T/C remet en question et surveille de façon indépendante les capacités conformément aux énoncés précis de Citi en matière de goût du risque pour la technologie et le risque de cybersécurité. En ce qui concerne les risques en constante évolution pour la cybersécurité et les réglementations correspondantes, l'équipe ORM-T/C

surveille également les exigences légales et réglementaires en lien avec la cybersécurité, effectue des évaluations stratégiques du risque de cybersécurité, évalue les nouveaux produits et les nouvelles initiatives, surveille le risque de gestion de données et organise des évaluations de l'assurance du risque de cybersécurité (faisant partie des évaluations de tiers). De plus, l'équipe ORM-T/C utilise et élabore des outils et des mesures adaptés à la cybersécurité et à la technologie en lien avec le cadre général de gestion des risques opérationnels de Citi pour surveiller, repérer et gérer efficacement les risques.

Mesures et Bâle III

L'approche standard simplifiée est utilisée pour calculer le risque opérationnel aux fins des fonds propres réglementaires.

Sécurité des renseignements et continuité des activités

La sécurité des renseignements et la protection des renseignements confidentiels et des données délicates des clients sont une priorité pour la Banque. La Banque a mis en œuvre un programme de sécurité des renseignements. Ce programme est périodiquement examiné et amélioré afin de prendre en compte les nouvelles menaces qui pèsent sur les renseignements des clients. Le groupe responsable de la continuité des activités et de la gestion de crise, avec le soutien de la haute direction, coordonne l'état de préparation et atténue les risques liés à la continuité des activités en procédant à un examen et à des mises à l'essai des procédures de reprise des activités.

12. Actions – Divulgence des positions du portefeuille d'intermédiation bancaire

La Banque n'a aucune exposition aux placements en actions dans le portefeuille bancaire aux 31 décembre 2024 et 2023.

13. Risque lié aux taux d'intérêt dans le portefeuille d'intermédiation bancaire

Divulgations qualitatives

Le risque de taux d'intérêt provenant des portefeuilles autres que de négociation découle de l'incidence éventuelle des variations des taux d'intérêt sur le produit de l'intérêt net de Citibank Canada et des changements touchant le Cumul des autres éléments du résultat étendu (pertes) de son portefeuille de titres de créance.

Produit de l'intérêt net, à risque

Le produit de l'intérêt net, aux fins de l'exposition au risque de taux d'intérêt, correspond à la différence entre le rendement tiré des actifs non commerciaux du portefeuille (y compris les prêts aux clients) et le taux payé sur les éléments de passif (ce qui comprend les dépôts effectués par les clients ou les emprunts effectués par une entreprise). Le revenu d'intérêt net varie en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, des montants et de la composition des actifs et des passifs et

du moment où sont modifiés les taux contractuels et présumés applicables aux éléments d'actif et de passif en fonction des taux du marché.

La Banque utilise plusieurs mesures pour mesurer le risque lié au taux d'intérêt de son portefeuille bancaire. L'exposition aux taux d'intérêt (IRE) est une mesure clé qui analyse l'incidence d'une série de scénarios sur les revenus nets d'intérêts du portefeuille bancaire de la banque par rapport à un scénario de référence. L'IRE ne représente pas une prévision des revenus nets d'intérêts de la Banque. Les scénarios, méthodologies et hypothèses utilisés dans cette analyse sont périodiquement évalués et améliorés en réponse aux changements dans l'environnement du marché, aux changements dans la composition du bilan de la Banque, aux améliorations de la modélisation de la Banque et à d'autres facteurs.

Pour gérer efficacement les variations des taux d'intérêt, la Banque peut modifier la tarification des nouveaux prêts et dépôts de la clientèle, acheter des titres à taux fixe, contracter des emprunts à long/court terme, à taux fixe ou variable, ou conclure des transactions sur des produits dérivés présentant des expositions aux risques opposées. Citibank Canada évalue régulièrement la viabilité de ces stratégies ou d'autres stratégies de réduction de ses risques de taux d'intérêt et elle met en œuvre ces stratégies lorsqu'elle considère que les mesures à adopter sont prudentes.

La Banque gère le risque de taux d'intérêt de façon regroupée dans l'ensemble de l'entreprise. Les procédures de la Banque nécessitant des interactions avec la clientèle créent des positions sensibles aux taux d'intérêt, ce qui comprend des prêts et des dépôts, dans le cadre des activités courantes. Le Trésor de la Banque (Trésor du Canada) regroupe ces positions à risque et les gère de manière centralisée. Fonctionnant dans les limites établies, le Trésor du Canada prend des décisions de positionnement et utilise des outils, tels que le portefeuille de titres de placement de la Banque, les emprunts à long terme/court terme et les dérivés sur taux d'intérêt, pour cibler le profil de risque souhaité. Les changements dans la position du risque lié au taux d'intérêt de Citibank Canada reflètent les changements accumulés dans tous les actifs et passifs non commerciaux, avec des impacts potentiellement importants et compensatoires, ainsi que les décisions de positionnement du Trésor du Canada.

Les risques liés aux taux d'intérêt dans les portefeuilles non négociés de la Banque estimés à l'aide d'un ensemble commun de normes définissent, mesurent et rendent compte du risque. Citibank Canada est tenue d'établir un cadre de risque du marché qui définit clairement les profils de risque et qui respecte les paramètres de l'appétence pour le risque global de la Banque. Dans tous les cas, le Trésor du Canada est en fin de compte responsable du respect des limites définies. Ces limites sont surveillées mensuellement par l'agent principal de gestion des risques et le CCC. Toutes ces limites sont approuvées par l'agent principal de gestion des risques, le CCC et le Conseil. Citibank Canada utilise des mesures supplémentaires, y compris des tests de résistance de l'impact des mouvements non linéaires des taux d'intérêt sur le revenu d'intérêt net

Divulgations quantitatives

La gestion du risque de taux d'intérêt est fondée sur la surveillance de la sensibilité des éléments d'actif et de passif financiers de la Banque face à différents scénarios de taux d'intérêt standard et non standard. Parmi les scénarios de taux standard pris en compte, mentionnons une chute ou une hausse parallèle de 100 points de base dans toutes les courbes de rendement partout dans le monde. Au 31 décembre 2024, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt augmenterait le bénéfice net d'environ 7,1 millions de dollars (2023 – augmentation du bénéfice net de 4,4 millions de dollars) au cours des douze prochains mois, en supposant que la direction ne prenne aucune mesure. Une baisse du taux d'intérêt de 100 points de base aurait un effet comparable, mais opposé, sur le revenu net.

14. Rémunération

Introduction

Cette divulgation de rémunération est préparée au niveau de Citibank Canada et s'applique à tous les secteurs d'activité de la Banque.

Gouvernance

Comité de rémunération à l'échelle mondiale

Le Comité de rémunération, de gestion de la performance et de la culture (« CPC ») est un comité dûment constitué du Conseil d'administration de Citigroup Inc., qui supervise les politiques et pratiques de rémunération mondiales de Citi.

Les termes de référence du Comité CPC sont documentés dans la Charte du Comité CPC, qui établit la portée et le mandat des responsabilités du Comité CPC et les principes généraux régissant la politique de rémunération de Citi à l'échelle mondiale. La version la plus récente de la Charte est disponible en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.citigroup.com/rcs/citigpa/storage/public/compculturecharter1.pdf>

Les membres du comité CPC sont tous des administrateurs indépendants non dirigeants, sélectionnés et nommés en fonction de leur expérience générale en affaires, et plus particulièrement en matière de rémunération, de gouvernance d'entreprise et/ou de questions réglementaires. Le Comité CPC s'appuie sur l'expérience considérable des administrateurs non dirigeants du Conseil d'administration de Citi et est habilité à faire appel à de l'expertise interne ou externe, selon ce qu'il juge approprié.

Le Comité CPC examine chaque année les structures de rémunération des cadres supérieurs de Citi et d'un certain nombre de personnes hautement rémunérées et/ou assujetties à la réglementation, conformément aux lignes directrices établies par le Comité CPC. Il supervise également la conception et la structure des programmes d'incitation à l'échelle mondiale dans le contexte de la gestion des risques.

Conseil d'administration de Citibank Canada

Le Conseil d'administration de la Banque supervise la stratégie de la Banque en matière de capital humain, y compris la stratégie en matière de talents, la planification de la relève et les attributions totales. Dans l'exercice de cette responsabilité, le Conseil tiendra compte de l'alignement sur le plan stratégique de la Banque et du respect de la déclaration d'appétit pour le risque et du système de contrôle interne de la Banque.

Le Conseil d'administration examinera et approuvera

- (a) la planification de la succession, la sélection et la nomination, les performances annuelles, les objectifs et la rémunération du PDG, de la haute direction et des responsables des fonctions de surveillance,
- (b) ainsi que la révocation ou le remplacement du PDG, le cas échéant, ce qui exclura le membre qui est le PDG.

Dans l'exercice de ces responsabilités, au moins une fois par an, le Conseil d'administration examinera et surveillera les progrès du PDG, des cadres supérieurs et des responsables des fonctions de surveillance par rapport à leurs objectifs de performance, sur la base des rapports et des recommandations du Comité de révision et de gouvernance.

Philosophie de rémunération de Citi

La rémunération des employés est un outil essentiel pour Citi afin d'attirer et de retenir les meilleurs talents et d'exécuter avec succès ses objectifs d'entreprise. Les programmes de rémunération de Citi sont conçus pour équilibrer de manière appropriée les incitatifs offerts aux employés qui prennent des risques pour atteindre des objectifs de performance financière, tout en gérant prudemment ces risques et en tenant compte d'autres impératifs.

La philosophie de la rémunération de Citi a été élaborée et approuvée par le Comité CPC, en consultation avec la direction, des consultants indépendants, les responsables des risques de Citi, les RH et les fonctions concernées.

La philosophie de rémunération de la Société est conforme à celle de Citi, disponible en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.citigroup.com/rcs/citigpa/storage/public/comp-phil-policy.pdf>.

La philosophie de rémunération de Citi décrit son approche visant à équilibrer six objectifs principaux que ses programmes de rémunération sont conçus pour atteindre. Ces objectifs de rémunération, tels que décrits ci-dessous, ont été élaborés et approuvés par le Comité CPC. Les principaux objectifs de rémunération de Citi sont les suivants :

- Inciter à une conduite conforme aux intérêts des actionnaires et des autres parties prenantes;
- Renforcer une culture d'entreprise fondée sur la responsabilisation, l'excellence et le respect des normes éthiques et de contrôle les plus élevées, conformément aux principes de leadership de Citi;

- Encourager une prise de décision individuelle et collective prudente en matière de risque, en conformité avec les directives réglementaires applicables et la déclaration de mission et de proposition de valeur de Citi;
- Servir d'outil pour attirer et retenir les meilleurs talents et récompenser ceux qui adoptent des comportements appropriés soutenant les objectifs de l'entreprise Citi;
- Encourager les comportements qui sont dans l'intérêt supérieur des clients, des actionnaires et des objectifs de l'organisation, y compris les principes environnementaux et sociaux;
- Harmoniser la rémunération réalisée avec l'atteinte d'objectifs importants en matière de risques et de contrôle, de réglementation, de stratégie et de finances

Haute direction et autres preneurs de risques importants

Les cadres supérieurs de la Banque comprennent le directeur général, les chefs de fonctions (chef des finances, chef du contentieux, chef de la conformité, chef des risques, chef des ressources humaines, chef de la communication), le trésorier et les chefs sectoriels qui dirigent les services de transactions bancaires mondiales, les marchés mondiaux (produits dérivés), les opérations de banque commerciale et de banque privée de la Banque.

Conformément aux exigences réglementaires en matière de rémunération, Citi entreprend un exercice continu pour cibler les employés dont les activités professionnelles ont un impact important sur le profil de risque de l'entreprise. En général, ces employés peuvent être assujettis à d'autres obligations en vertu des règlements pertinents en matière de rémunération. Aux fins de réglementation aux États-Unis, ces employés sont appelés « employés visés ».

Les employés visés sont identifiés au niveau mondial conformément aux directives interinstitutionnelles sur les « politiques de rémunération incitative judicieuses » publiées par les régulateurs américains. Citi a mis au point un cadre systématique pour cibler les salariés qui sont des employés visés dans toutes ses entités à l'échelle mondiale. Ce cadre repose sur une identification structurée des rôles dans la gestion des principaux risques financiers (y compris les mesures des revenus et du capital à risque) et non financiers (p. ex. le risque lié à la franchise). Cette catégorie de personnel est incluse dans la rubrique « Autres preneurs de risques importants » dans les tableaux de données quantitatives accompagnant cette déclaration de rémunération.

Conception et structure de la rémunération

Rémunération fixe

La rémunération fixe est fixée de manière appropriée pour attirer, retenir et motiver les employés conformément aux pratiques du marché, et comprend le salaire, la pension et les avantages sociaux offerts aux employés dans le cadre d'un ensemble global de récompenses.

Rémunération variable

Citi applique une politique de rémunération flexible, dans laquelle la rémunération variable est discrétionnaire, soumise aux performances individuelles, commerciales et de l'entreprise, et peut être réduite à zéro, lorsque la loi le permet.

Le plan Discretionary Incentive and Retention Award (« DIRA ») de Citi est le programme dans le cadre duquel les employés du monde entier reçoivent des primes annuelles. Il est conçu pour inciter, pour récompenser et pour retenir les employés en fonction de leur contribution et de leur rendement actuels et éventuels.

Chez Citi, la rémunération variable est généralement attribuée en espèces et en actions Citi ou en instruments liés aux actions, et est soumise à des périodes de report obligatoires lorsque la rémunération variable annuelle totale de l'individu dépasse les seuils fixés à l'échelle mondiale. Citi estime que l'attribution d'actions et de primes différées est un moyen efficace d'aligner les intérêts des employés sur ceux des actionnaires et des autres parties prenantes.

Périodes de report

Au Canada, les primes différées sont versées sous forme d'unités d'actions différées en espèces qui sont calculées au prorata et acquises sur trois ans.

La partie restante (non différée) de la rémunération variable est versée en espèces immédiates.

Provisions de récupération – Attributions non acquises

Les primes différées disposent de mécanismes d'ajustement ex post qui peuvent entraîner l'annulation de tout ou partie des montants impayés. Ces conditions garantissent un équilibre approprié entre les risques et alignent le versement effectif aux employés sur les performances de l'entreprise, et comprennent (sans s'y limiter) : des conditions dans lesquelles une attribution non acquise peut être réduite ou annulée s'il est déterminé que le participant :

- a reçu une attribution en fonction de relevés financiers publics et vérifiés substantiellement inexacts; ou
- a sciemment fourni des informations matériellement inexactes concernant des états financiers publiés publiquement; ou
- le participant a fait preuve de négligence grave.

Autres politiques de rémunération clés

Départ

Citi n'offre pas de niveaux garantis d'indemnités de départ en cas de cessation anticipée d'emploi. L'indemnité de cessation d'emploi est une mesure discrétionnaire, à moins d'obligation contraire de la loi locale.

Exigences en matière de détention d'actions

Certains cadres supérieurs sont assujettis à des engagements en matière de détention d'actions, afin d'assurer une harmonisation accrue des intérêts des cadres avec ceux des actionnaires et des autres parties prenantes. De plus, l'acquisition des droits liés aux attributions différées n'est pas accélérée en cas de cessation d'emploi, sauf en cas de décès. Cela garantit que les intérêts des dirigeants demeurent alignés sur ceux des actionnaires, même après la fin de leur emploi.

Lien entre la rémunération et la performance

La rémunération est déterminée par une combinaison de facteurs, qui incluent la performance/contribution de l'entreprise, de l'activité et de l'individu. Les évaluations de performance individuelles reflètent à la fois les résultats obtenus et la manière dont ils ont été obtenus. Les évaluations de performance orientent ensuite les décisions relatives aux primes.

Détermination des réserves de primes à l'échelle de l'entreprise

Les réserves de primes de Citi sont calculées à l'échelle de l'entreprise. Le processus de détermination des bassins de rémunération incitative comprend la prise en compte de mesures de performance équilibrées en fonction des risques, limitant ainsi les incitations pour les employés à prendre des risques imprudents.

Le programme de rémunération incitative de Citi est un programme discrétionnaire. Le niveau de toute réserve de primes est établi en fonction de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs ainsi que de considérations discrétionnaires, notamment la performance par rapport aux risques clés (y compris le risque de conduite, le risque opérationnel, etc.) et les objectifs de contrôle.

La répartition des réserves de primes entre les employés individuels prend également en compte le risque, en fonction des notes de performance du pilier Risque et Contrôle de notre cadre de gestion de la performance.

Performance individuelle

Les différents processus de performance et de responsabilisation de Citi alignent les pratiques de rémunération de Citi sur la stratégie globale, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme. Ils renforcent la réalisation des objectifs et le comportement attendu pour garantir des résultats appropriés en matière de responsabilisation, de performance et de rémunération.

L'un des principes de rémunération de Citi est de « rémunérer les employés en fonction de la réalisation des objectifs, de l'incarnation des principes de leadership de Citi et des performances ajustées au risque démontrées au fil du temps, équilibrées par une reconnaissance appropriée des résultats et des contributions à court terme ».

Le cadre de gestion des performances (PM Framework) s'applique à tous les employés de Citi à l'échelle mondiale. La structure s'appuie sur quatre piliers fondamentaux (Leadership, Risque et Contrôle, Performance financière¹, et Résultats des clients et des franchises), par rapport auxquels tous les employés fixent leurs objectifs de performance pour l'année de référence.

Le cadre PM est conçu pour tenir tous les employés responsables de leurs performances et de leur comportement en matière de risques et de contrôles, en établissant un pilier Risque et Contrôle dans toute l'organisation. Le pilier Leadership aligne les performances individuelles d'un employé sur la culture de Citi, les principes de leadership et les objectifs stratégiques de Citi.

La performance des employés est évaluée sur une échelle de quatre points à la fin de l'année par une évaluation du gestionnaire. Les notes d'évaluation générées par ce cadre de gestion des performances sont utilisées pour déterminer la rémunération des employés. Les notes des piliers

¹ Le pilier de la performance financière ne s'applique pas aux employés de la gestion des risques, de l'audit interne et de l'ICRM..

sont converties en deux notes de performance : une note « Comment » et une note « Quoi ». Les deux notes de performance (« Comment » et « Quoi ») ont le même poids, mais il n'existe pas de note globale combinée.

Les principes de leadership de Citi, par rapport auxquels les performances des employés sont évaluées, représentent les qualités, les comportements et les attentes que les employés de Citi doivent incarner pour remplir la mission de Citi, qui consiste à favoriser la croissance et le progrès économique. Ils contribuent également à instaurer une culture qui valorise l'excellence du service client, l'excellence des contrôles et l'excellence opérationnelle.

Les principes de leadership sont décrits ci-dessous :

Nous faisons preuve d'initiative	Nous assumons la responsabilité – Nous nous engageons mutuellement à viser des normes plus élevées dans tout ce que nous faisons. • Accueille le changement avec optimisme, curiosité et résilience. • S'exprime avec franchise et accueille les défis des autres. • Tire des leçons de ses expériences, s'adapte et s'améliore. • Donne la priorité au bien commun lorsqu'il s'agit de contribuer aux décisions du groupe et de respecter ces décisions.
Nous livrons avec fierté	Nous livrons avec fierté – Nous visons l'excellence du service client, l'excellence des contrôles et l'excellence opérationnelle. • Simplifie, normalise et clarifie le travail. • Se tient et tient les autres responsables de la gestion des risques avec des contrôles appropriés. • Crée de la valeur à long terme en s'attaquant aux causes profondes. • Est fier de toujours faire ce qu'il faut
Nous réussissons ensemble	Nous réussissons ensemble – Nous valorisons et apprenons des différences de perspectives pour dépasser les attentes des parties prenantes. • Abat les barrières pour offrir le meilleur de Citi. • Mesure le rendement à travers le prisme de nos parties prenantes. • Investit dans les collègues de tous horizons. • Fait preuve d'empathie envers les collègues, les clients et les communautés.

Pour garantir que la définition des objectifs soit cohérente et correctement alignée sur la stratégie de l'organisation, Citi applique une approche descendante. Tout d'abord, les objectifs stratégiques de l'organisation sont définis, suivis de ceux de chaque secteur d'activité, puis des équipes, et enfin de l'employé individuel.

Pour garantir que la définition des objectifs soit cohérente et correctement alignée sur la stratégie de l'organisation, Citi applique une approche descendante. Tout d'abord, les objectifs stratégiques de l'organisation sont définis, suivis de ceux de chaque secteur d'activité, puis des équipes, et enfin de l'employé individuel.

Rémunération des employés exerçant des fonctions de contrôle :

Alors que les niveaux de rémunération sont influencés par la performance globale de Citi, la rémunération individuelle des employés occupant des fonctions de contrôle est déterminée en fonction de leur performance par rapport à des objectifs pertinents à leur fonction, et évaluée dans le cadre de leurs fonctions respectives. Les employés engagés dans des fonctions de contrôle ont

des lignes hiérarchiques distinctes, relevant des responsables de fonctions qui sont séparés de l'entreprise. Les gestionnaires de fonctions sont responsables de la reconnaissance des employés concernés, tant en ce qui concerne la rémunération de fin d'année, que les augmentations salariales et les promotions. Citi garantit que les décisions liées à la performance et à la rémunération du personnel des fonctions indépendantes sont prises par la direction des fonctions, et non par les unités d'affaires. Le pilier de la performance financière ne s'applique pas aux employés des secteurs de la gestion des risques, de l'audit interne et de l'ICRM.

Les fonctions de contrôle se voient attribuer une réserve de primes distincte de celle des secteurs générateurs de revenus, et les décisions liées à l'allocation de ces réserves sont prises à l'intérieur même des fonctions de contrôle.

Divulgations quantitatives

Rémunération versée au cours de l'exercice financier (en milliers)

Le tableau ci-dessous présente des données quantitatives sur la rémunération pour l'exercice financier.

Montant de la rémunération		Cadres supérieurs	Autres preneurs de risques importants
Rémunération fixe	Nombre d'employés	11	27
	Rémunération fixe totale	4 590	10 254
	Dont : en espèces	4 395	9 727
	Dont : différée	-	-
	Dont : actions ou autres instruments liés à des actions	-	-
	Dont : différée	-	-
	Dont : autres formes	194	527
	Dont : différée	-	-
Rémunération variable	Nombre d'employés	11	27
	Rémunération variable totale	5 923	6 889
	Dont : en espèces	3 948	5 270
	Dont : différée	-	-
	Dont : actions ou autres instruments liés à des actions	1 975	1 619
	Dont : différée	1 975	1 619
	Dont : autres formes	-	-
	Dont : différée	-	-
Rémunération totale		10 513	17 143

Paiements spéciaux (en milliers)

Le tableau suivant fournit des informations quantitatives sur les paiements spéciaux pour l'exercice.

Paiements spéciaux	Primes garanties		Prime à la signature		Indemnités de départ	
	Nombre d'employés	Montant total	Nombre d'employés	Montant total	Nombre d'employés	Montant total
Haute direction et autres preneurs de risques importants	-	-	-	-	2	1 597

Rémunération différée (en milliers)

Le tableau suivant fournit des informations quantitatives sur la rémunération différée et retenue.

Rémunération différée et retenue	Montant total des rémunérations différées en suspens	Dont : montant total des rémunérations différées et retenues en cours exposées à un ajustement ex post explicite et/ou implicite	Montant total des amendements au cours de l'année en raison d'ajustements explicites ex post	Montant total des amendements intervenus au cours de l'année en raison d'ajustements implicites ex post	Montant total des rémunérations différées versées au cours de l'exercice
Cadres supérieurs	4 661	4 661	-	1 149	1 522
Espèces	-	-	-	-	250
Actions	24	24	-	6	-
Instruments liés aux espèces	4 637	4 637	-	1 143	1 272
Autre	-	-	-	-	-
Autres preneurs de risques importants	4 711	4 711	-	1 161	1 535
Espèces	-	-	-	-	196
Actions	38	38	-	9	19
Instruments liés aux espèces	4 673	4 673	-	1 152	1 320
Autre	-	-	-	-	-
Total	9 373	9 373	-	2 310	3 057